



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 3 AVRIL 2023 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Charles Brochu, président
Jacinthe Gagnon, Conseillère municipale - District 1
Guy Gilbert, Conseiller municipal - District 2
François Boily, Conseiller municipal - District 3
Lucie Laroche, Conseillère municipale - District no 4
Marie Gagnon, Conseillère municipale - District 5
Lorne Trudel, Conseiller municipal - District no 6

Richard Labrecque, greffier-trésorier

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Charles Brochu, président.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Dépôt - Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

2. Finances et Administration

- 2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires
- 2.2 Présentation et adoption - Règlement général 712-01 - Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires
- 2.3 Adoption - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées
- 2.4 Adoption - Retrait de la demande de subvention pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH)
- 2.5 Adoption - Achat regroupé - Contrat d'assurances collectives - solution UMQ regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais - 2024-2028
- 2.6 Autorisation de signature - Ouverture de compte Petro-Canada

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Journalier - Responsable de site au Club nautique
- 3.2 Adoption - Fin de la procédure pour la tenue des séances du conseil et assemblées publiques de consultation en période de pandémie – COVID 19

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage – Saison 2023-24



- 4.2 Autorisation de mandat - Disposition et traitement des encombrants ménagers 2023
- 4.3 Autorisation de mandat - Balayage des chemins publics, des trottoirs, des pistes cyclables et des stationnements pour l'année 2023-2024-2025
- 4.4 Autorisation de mandat - Réhabilitation et nettoyage du puits P-3
- 4.5 Autorisation de mandat - Service d'entretien des caméras et de la station météo - diffusion et télécommunication
- 4.6 Autorisation de dépenses - Travaux de nivelage des chemins en gravier
- 4.7 Autorisation de dépenses - Travaux de réparation et de correction en pavage
- 4.8 Autorisation de dépenses - Travaux de marquage et lignage des chemins
- 4.9 Adoption - Annulation des appels d'offres numéros 23-602 et 23-603
- 5. Loisirs, culture et vie communautaire**
- 5.1 Aucun
- 6. Urbanisme et développement durable**
- 6.1 Adoption - Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3
- 6.2 Autorisation - Projet de lotissement - chemin des Cèdres
- 6.3 Autorisation de mandat - Préparation de règlements encadrant la location à court terme des résidences principales et les établissements d'hébergement touristique
- 6.4 Dépôt - Procès-verbaux des rencontres du CCU du 1er, 8 et 15 mars 2023
- 6.5 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)
- 6.6 Dérogation mineure - 2023-20006 - 24, chemin du Barrage
- 6.7 Dérogation mineure - 2023-20011 - 280, chemin du Tour-du-Lac
- 6.8 Dérogation mineure - 2023-20013 - 156, chemin des Mélèzes
- 7. Protection contre l'incendie**
- 7.1 Aucun
- 8. Varia**
- 8.1 Adoption - Subvention discrétionnaire aux Habitations St-Dunstan inc.
- 9. Période de questions**
- 9.1 Période de questions
- 10. Levée de l'assemblée**

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe**

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 03.



089-2023

1.2 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

8.1 Adoption - Subvention discrétionnaire aux Habitations St-Dunstan inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

090-2023

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le greffier-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 6 mars 2023
Séance extraordinaire du 23 mars 2023

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Le 23 mars 2023 – Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Sanction administrative pécuniaire de 5 000 \$

Dépôt

Aucun

Information

Aucune

1.5 Dépôt - Formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des élus

Suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le conseil la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur le conseiller Guy Gilbert.



091-2023

2.1 Adoption des comptes à payer et engagements budgétaires

ATTENDU QUE le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer du mois de mars 2023, ainsi que la liste des engagements budgétaires.

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur Lorne Trudel
ET RÉSOLU :

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de mars 2023 totalisant une somme de 790 047,06 \$ et la liste des engagements budgétaires, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

092-2023

2.2 Présentation et adoption - Règlement général 712-01 - Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU QUE le greffier-trésorier a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;
il explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 712-01 Règlement sur la délégation du pouvoir de dépenser et sur les mesures de contrôle et de suivi budgétaires.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

093-2023

2.3 Adoption - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

ATTENDU le dépôt par la firme CHG Groupe-Conseil du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de Lac-Beauport de mars 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'adopter le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de mars 2023 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



094-2023

2.4 Adoption - Retrait de la demande de subvention pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH)

ATTENDU QUE la demande de subvention pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH) exigeait la signature d'une entente intermunicipale de partage des coûts entre la Municipalité de Lac-Beauport et la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Brigitte-de-Laval avait consenti par résolution de son conseil municipal à la mise en commun de l'Écocentre;

ATTENDU QUE les deux municipalités ne sont pas parvenues à s'entendre sur les modalités de partage des coûts de l'écocentre;

ATTENDU QU' aucune entente intermunicipale n'a été conclue;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport opère un écocentre sous sa seule responsabilité financière et opérationnelle au seul bénéfice de ses citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a déjà encaissé un montant de 175 000 \$ de subvention dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des finances et de l'administration.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

De retirer la demande de subvention déposée en février 2022 pour la construction de l'écocentre dans le cadre du volet 4 de soutien à la coopération intermunicipale du fonds région et ruralité (MAMH).

De rembourser la somme de 175 000 \$ déjà versée par le MAMH dans le cadre du programme.

Que monsieur Patrick Turmel, directeur du Service des finances et de l'administration, soit par la présente autorisé à déposer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Beauport, la demande de retrait de la subvention de 250 000 \$ auprès du MAMH et à signer tous les documents s'y rapportant, et ce, dans le cadre du programme ci-devant identifié.

Que la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme par résolution du conseil à la municipalité de Lac-Beauport son désistement du projet de mise en commun de l'Écocentre.

Les sommes nécessaires devant être prises au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

095-2023

2.5 Adoption - Achat regroupé - Contrat d'assurances collectives - solution UMQ regroupement Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides-Outaouais - 2024-2028

ATTENDU QUE conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la municipalité de Lac-Beauport et ce conseil



souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Beauport souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;

QUE la municipalité de Lac-Beauport mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Lac-Beauport s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité de Lac-Beauport joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

Que la municipalité de Lac-Beauport s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

096-2023

2.6 Autorisation de signature - Ouverture de compte Petro-Canada

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par : Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :



D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration ou le directeur général à signer le document « Ouverture de compte Petro-Canada » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

097-2023

3.1 Engagement - Journalier - Responsable de site au Club nautique

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Laroche
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'engager en date du 3 avril 2023, Nathaniel Caron à titre de « Journalier (classe 1) - Responsable de site au Club nautique » saisonnier temporaire à l'échelon 1 des conditions salariales, et ce, jusqu'au 15 janvier 2024. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

098-2023

3.2 Adoption - Fin de la procédure pour la tenue des séances du conseil et assemblées publiques de consultation en période de pandémie – COVID 19

ATTENDU QUE les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19 imposées par la santé publique et les différents arrêtés ministériels sont terminées;

ATTENDU QUE ce conseil juge opportun de mettre fin aux directives de la résolution 129-2020 et de revenir aux prescriptions des lois et règlements en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par Madame Jacinthe Gagnon
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

De mettre fin aux directives édictées dans la résolution 129-2020 concernant les séances du conseil et les assemblées publiques de consultations et de revenir aux prescriptions des lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

099-2023

4.1 Adoption - Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage – Saison 2023-24

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);



ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Lac-Beauport confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2023-2024;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lac-Beauport s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'adhésion à la date fixée;

QUE la Municipalité de Lac-Beauport confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lac-Beauport s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité de Lac-Beauport reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



100-2023

4.2 Autorisation de mandat - Disposition et traitement des encombrants ménagers 2023

ATTENDU QU' un appel d'offres sur invitation numéro 23-604 a été produit pour « Disposition et traitement des encombrants ménagers 2023 »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le plus bas soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-604.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
AIM Eco-centre	125,00 \$ / tonne
GFL Environmental Inc (Matrec)	185,00 \$ / tonne

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

101-2023

4.3 Autorisation de mandat - Balayage des chemins publics, des trottoirs, des pistes cyclables et des stationnements pour l'année 2023-2024-2025

ATTENDU QU' un appel d'offres public numéro 23-601 a été produit pour « Balayage des chemins publics, des trottoirs, des pistes cyclables et des stationnements pour l'année 2023-2024-2025 »;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater, le seul soumissionnaire conforme, tel que décrit au document d'appel d'offres numéro 23-601.

Soumissionnaires	Prix (avant taxes)
Les Entreprises Trema Inc.	388 742,63 \$

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

102-2023

4.4 Autorisation de mandat - Réhabilitation et nettoyage du puits P-3

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon



ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater Akifer pour « Réhabilitation et nettoyage du puits P-3 » pour un montant maximum de 34 710,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

103-2023

4.5 Autorisation de mandat - Service d'entretien des caméras et de la station météo - diffusion et télécommunication

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à mandater Hydro Météo pour « Service d'entretien annuel des caméras de surveillance des rivières et de la station météo - diffusion et télécommunication ».

D'autoriser une dépense de 2 000 \$ plus taxes pour l'acquisition et l'installation du modem cellulaire de la station météo conformément à la soumission 1984 de Hydro Météo.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

104-2023

4.6 Autorisation de dépenses - Travaux de nivelage des chemins en gravier

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Travaux de nivelage des chemins en gravier » pour un montant maximum de 30 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

105-2023

4.7 Autorisation de dépenses - Travaux de réparation et de correction en pavage

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :



D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Travaux de réparation et de correction en pavage » pour un montant maximum de 45 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

106-2023

4.8 Autorisation de dépenses - Travaux de marquage et lignage des chemins

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et infrastructures à engager des dépenses pour réaliser le projet de « Travaux de marquage et lignage des chemins » pour un montant maximum de 14 300,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

107-2023

4.9 Adoption - Annulation des appels d'offres numéros 23-602 et 23-603

ATTENDU QUE deux (2) appels d'offres sur invitation numéros 23-602 et 23-603 ont été produits pour « l'achat des camionnettes » ;

ATTENDU QUE seulement une offre a été reçue pour l'appel d'offres 23-602 et aucune offre pour l'appel d'offres 23-603;

ATTENDU QUE l'offre reçue pour l'appel d'offres 23-602 est plus dispendieuse que les budgets prévus;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :

D'annuler les appels d'offres numéros 23-602 et 23-603.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

108-2023

6.1 Adoption - Projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Madame Marie Gagnon
ET RÉSOLU :



D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin d'augmenter le nombre de chalets locatifs autorisés dans la zone F-404.3.

L'assemblée publique de consultation est prévue pour le 17 avril 2023. Un avis public sera diffusé en ce sens conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

109-2023

6.2 Autorisation - Projet de lotissement - chemin des Cèdres

ATTENDU le dépôt du plan de projet de lotissement du chemin des Cèdres préparé par M. Stéphane Roy arpenteur-géomètre, daté du 21 septembre 2021, sous sa minute 10019;

ATTENDU que ce plan projet de lotissement comporte la création de 5 lots destinés à des fins résidentielles ainsi que des lots constituant une partie de l'emprise du chemin des Cèdres et son aire de virage, ces derniers devant être cédés à la Municipalité;

ATTENDU les dispositions de l'article 11 du règlement de lotissement concernant les contributions pour fins de parc lors d'un nouveau lotissement;

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et du développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lorne Trudel
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'accepter le plan de projet de lotissement du chemin des Cèdres préparé par M. Stéphane Roy arpenteur-géomètre, daté du 21 septembre 2021, sous sa minute 10019;

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à prélever la compensation pour fins de parc en argent de 33 000 \$ ainsi que le coût du rapport d'expert comme conditions préalable à l'émission du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

110-2023

6.3 Autorisation de mandat - Préparation de règlements encadrant la location à court terme des résidences principales et les établissements d'hébergement touristique

ATTENDU les recommandations du directeur du Service de l'urbanisme et développement durable;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Monsieur François Boily
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable à mandater BCF Avocats pour « préparation de règlements encadrant la location à court terme des résidences principales et les établissements d'hébergement touristique » pour un montant maximum de 10 500 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



6.4 Dépôt - Procès-verbaux des rencontres du CCU du 1er, 8 et 15 mars 2023

Le directeur du Service de l'urbanisme et développement durable dépose aux membres du conseil le document « Procès-verbaux des rencontres du CCU du 1er, 8 et 15 mars 2023. » et les invite à le consulter.

111-2023

6.5 Autorisation de permis – Conformité au Règlement 09-198 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 09-198, la réalisation de certains permis requiert l'approbation du conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé les plans et documents et qu'il a émis des recommandations pour ces projets présentés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
 APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
 ET RÉSOLU :

D'autoriser ou de refuser selon le cas, l'émission des permis, ci-après décrits au tableau synthèse.

No demande de permis	Objet	Décision du conseil
2022-00826	Construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie au sol de 200 m ² et une aire de stationnement de plus de 150 m ² , 6 montée du Grand-Pic, lot 6 484 574 (Règl. 09-198 chap. 4 et art. 55.5)	Accepté
2022-00593	Agrandissement de la résidence principale et construction d'un garage attenant à l'intérieur des bandes de protection d'un secteur de forte pente, 3 chemin de la Vallée, lot 4 427 926 (Règl. 09-198, art. 55.13)	Accepté
2023-00034	Agrandissement d'un établissement non résidentiel autre que les établissements hôteliers (Garderie - Il était une fois), 1016 boulevard du Lac, lot 3 125 860 (Règl. 09-198, art 19)	Accepté

Que cette acceptation ne porte que sur l'objet décrit en fonction du règlement 09-198 et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation municipale et d'urbanisme.

Qu'aucun permis ne soit émis avant que le Service de l'urbanisme et développement durable ait analysé la demande de permis et affirme que la demande est en tout point conforme aux normes et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

112-2023

6.6 Dérogation mineure - 2023-20006 - 24, chemin du Barrage

Monsieur François Boily présente l'objet de la demande.

Monsieur François Boily invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.



ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 24, chemin du Barrage portant le numéro de lot 3 605 115 a adressé une demande de dérogation 2023-20006;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

Accepter la demande de dérogation mineure 2023-20006 afin de permettre uniquement de rendre réputé conforme la marge de recul avant de l'agrandissement du bâtiment principal projeté à 5 m au lieu de 7,62 mètres, tel que stipulé à l'article 49 qui réfère à la grille des spécifications de la zone HU-250 qui fait référence à l'article 50 du même règlement., contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par M. Pierre Clavet a.g, en date du 16 juillet 2012, portant le numéro 1327 de ses minutes.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

113-2023

6.7 Dérogation mineure - 2023-20011 - 280, chemin du Tour-du-Lac

Monsieur François Boily présente l'objet de la demande.

Monsieur François Boily invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 280, chemin du Tour-du-Lac portant le numéro de lot 1 497 641 a adressé une demande de dérogation 2023-20011;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

Accepter la demande de dérogation mineure 2023-20011 afin de permettre uniquement rendre réputé conforme la marge arrière d'un garage isolé existant en zone HU-235 à 2,5 mètres, au lieu de 3 mètres tel que stipulé à l'article 53 et qui réfère au tableau 1 du même règlement., contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par M. François Myrand a.g, en date du 6 décembre 2022, portant le numéro 2088 de ses minutes.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



114-2023

6.8 Dérogation mineure - 2023-20013 - 156, chemin des Mélèzes

Monsieur François Boily présente l'objet de la demande.

Monsieur François Boily invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 156, chemin des Mélèzes portant le numéro de lot 3 477 940 a adressé une demande de dérogation 2023-20013;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Boily
APPUYÉ par Madame Lucie Laroche
ET RÉSOLU :

Refuser la demande de dérogation mineure 2023-20013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

115-2023

8.1 Adoption - Subvention discrétionnaire aux Habitations St-Dunstan inc.

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie Gagnon
APPUYÉ par Madame Jacinthe Gagnon
ET RÉSOLU :

De verser une subvention discrétionnaire du conseil aux Habitations St-Dunstan au montant de 25 000 \$.

Les sommes nécessaires devant être prises aux surplus accumulés.

**ADOPTÉE SUR DIVISION
6 POUR / 1 CONTRE**

9.1 Période de questions

À 19 h 44, le président du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :

- 1- M. Armand Leblond demande si l'information demandée le mois dernier sur la taxe de secteur pour le développement du Mont Écho est disponible.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il n'a pas eu le temps de valider l'information.
- 2- M. Pierre Côté demande pourquoi l'avis de motion du 23 mars sur le Airbnb fait un gel sur les demandes de permis alors que la loi provinciale dit que la ville doit avoir adopté un règlement avant le 25 mars 2023.



RP : Monsieur le maire mentionne que la municipalité a mandaté des avocats ce soir même pour éclaircir la situation et valider le règlement municipal. Il mentionne que pour l'instant, le gel s'applique pour toute les zones, et ce, jusqu'à ce que le règlement soit annulé par les tribunaux.

- 3- Mme Chantale Crépeau demande si le conseil va faire des consultations publiques au sujet des AirBnB.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il y aura des consultations publiques à ce sujet et le but du conseil est justement de définir les zones à permettre et à interdire à l'aide de ces consultations avec la population.
RP : Monsieur le maire donne la parole au directeur général qui mentionne que le dossier devrait prendre environ 6 mois de procédures d'adoption incluant les consultations publiques, donc pas de permis avant la fin de l'automne 2023.
- 4- Mme Marie Gaudreault demande si le conseil a des nouvelles de sa plainte contre M. Tremblay
RP : Monsieur le maire donne la parole au directeur général qui mentionne que le MDDELCC a deux dossiers de plaintes entre les mains, mais aucun suivi des dossiers.
- 5- M. Grégoire Denis demande que l'asphaltage près de l'école soit refait avec de l'agrégat de granite pour éviter les ornières, cet agrégat étant plus résistant.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'il en prend bonne note et transmettra l'information au Service des travaux publics et infrastructures pour qu'il considère cette solution.
- 6- Mme Chantale Crépeau demande de revoir le déneigement des trottoirs qui brise les arbres année après année.
RP : Monsieur le maire mentionne qu'effectivement la municipalité a un problème avec l'entrepreneur à cet effet, et ce, malgré qu'il soit responsable de financer les bris aux arbres.
- 7- M. Nicolas Tanguay demande les raisons du refus de sa dérogation mineure.
RP : Monsieur le maire donne la parole au conseiller François Boily qui mentionne que les dérogations ne sont pas là pour contourner le règlement sur une construction à venir, mais pour corriger une construction existante fait de bonne foi et qui ne porte pas préjudice aux voisinages.

Fin de la période de questions à 20 h 31.

10. Levée de l'assemblée

Le président lève l'assemblée à 20 h 31.

Charles Brochu, maire

Richard Labrecque, greffier-trésorier

ANNEXE 1
Liste des déboursés – Mars 2023

LISTE DES COMPTES À PAYER MARS 2023 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT			
NOM	DATE PAIEMENT	NUMÉRO	MONTANT
DUMAS MARIE-JOSÉE	2023-04-04	26979	680.00 \$
LAPIERRE GUY	2023-04-04	26980	140.25 \$
MORIN NICOLE	2023-04-04	26981	318.75 \$
BELL CANADA	2023-04-04	26982	1 724.63 \$
COM. SCO. DE LA CAPITALE	2023-04-04	26983	1 170.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	2023-04-04	26984	65.00 \$
INFLUENCE SPORT	2023-04-04	26986	398.96 \$
IT CLOUD	2023-04-04	26987	56.86 \$
LANDRY ROXANNE	2023-04-04	26988	1 000.00 \$
LOCATION ORLÉANS	2023-04-04	26989	258.69 \$
MEDIC	2023-04-04	26990	1 548.47 \$
MILLÉNUM CONSTRUCTION	2023-04-04	26991	1 100.00 \$
ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	2023-04-04	26992	741.00 \$
OUELLET PASCALE	2023-04-04	26993	1 000.00 \$
SEL WINDSOR LTÉE	2023-04-04	26994	8 256.10 \$
STAPLES PROFESSIONNEL	2023-04-04	26995	2 279.97 \$
GO LE GRAND DÉFI INC.	2023-04-04	26996	500.00 \$
AUDET FRANCOIS	2023-04-04	26997	1 000.00 \$
HUARD PIERRE	2023-04-04	26998	1 000.00 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2023-03-27	409509	2 232.31 \$
BEAULIEU GABRIELLE	2023-04-04	409510	280.00 \$
BINDELLE GÉRALDINE	2023-04-04	409511	1 810.50 \$
BOURGAULT EDITH	2023-04-04	409512	884.00 \$
PECTEAU SUZIE	2023-04-04	409513	510.00 \$
GUILLOT SÉBASTIEN	2023-04-04	409514	120.00 \$
LAMONTAGNE DENIS	2023-04-04	409515	816.00 \$
LEVESQUE RAPHAEL	2023-04-04	409516	280.00 \$
L'HEUREUX, FRANCOIS	2023-04-04	409517	3 243.23 \$
MORALES PUENTES CRISTINA	2023-04-04	409518	867.00 \$
PROULX NICOLAS	2023-04-04	409519	400.00 \$
ROY LEO	2023-04-04	409520	240.00 \$
SOUCHET NATHALIE	2023-04-04	409521	497.25 \$
THÉRIAULT LOUISE	2023-04-04	409522	440.30 \$
TREMBLAY JOSÉE	2023-04-04	409523	440.30 \$
BROCHU ANNIE	2023-04-04	409524	1 662.76 \$
ACTION PROGEX INC.	2023-04-04	409525	120 257.18 \$
AIM ÉCO-CENTRE	2023-04-04	409526	4 540.65 \$
ALIMENTATION A.D.R.	2023-04-04	409527	479.48 \$
ANTONIO MOREAU (1984) LTÉE	2023-04-04	409528	260.71 \$
APPLIED QUEBEC	2023-04-04	409529	170.51 \$
ARBUROLA EMILIO	2023-04-04	409530	67.47 \$
ASS. DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QC	2023-04-04	409531	547.66 \$
BBC ÉNERGIE INC.	2023-04-04	409532	626.25 \$
BCF S.E.N.C.R.L	2023-04-04	409533	8 702.65 \$
BELIZIA SPORT	2023-04-04	409534	1 899.41 \$
BON-AIR SD REFRIGERATION	2023-04-04	409535	882.84 \$

Initiales du maire

6439

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMÉRO	MONTANT
BUFFET ST-EMILE	2023-04-04	409536	1 159.52 \$
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	2023-04-04	409537	959.48 \$
CANON CANADA INC	2023-04-04	409539	12 720.83 \$
CAPITALE WEB	2023-04-04	409540	252.95 \$
CARBU-DIAM QUEBEC INC.	2023-04-04	409541	84.34 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2023-04-04	409542	17 449.42 \$
CENTRE LOCA-TOUT (1993) INC.	2023-04-04	409543	951.82 \$
CENTRE GESTION EQUIPEMENT ROULANT(CGER)	2023-04-04	409544	6 369.45 \$
CHEM ACTION	2023-04-04	409545	2 317.90 \$
CIMA	2023-04-04	409546	7 099.71 \$
CLOUTIER MARILOU	2023-04-04	409547	189.71 \$
COMPAGNIE DE PARTERRE PORTUGAIS LTÉE	2023-04-04	409549	30 337.81 \$
CSE INCENDIE & SECURITE INC.	2023-04-04	409550	3 068.57 \$
DECHIQUETAGE DE BEAUCE	2023-04-04	409551	131.07 \$
DESJARDINS AUTO COLLECTION	2023-04-04	409552	118.35 \$
DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	2023-04-04	409553	4 890.27 \$
DISTRIBUTION 20-20	2023-04-04	409554	70.82 \$
DISTRIBUTION SPORTS-LOISIRS	2023-04-04	409555	335.39 \$
DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE	2023-04-04	409556	444.68 \$
ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	2023-04-04	409557	3 941.00 \$
ENTREPRISES GARIÉPY INC. (LES)	2023-04-04	409558	4 254.08 \$
FQM-ARPENTAGE	2023-04-04	409559	940.50 \$
GAUTHIER KARINE	2023-04-04	409560	170.10 \$
GLS CANADA - DICOM EXPRESS	2023-04-04	409561	88.36 \$
GRAPHICA IMPRESSSION INC.	2023-04-04	409562	25.29 \$
GROUPE DDM	2023-04-04	409563	873.81 \$
GROUPE ARCHAMBAULT INC.	2023-04-04	409564	999.07 \$
GROUPE CONSEIL CHG INC.	2023-04-04	409565	20 125.34 \$
HOUSE HELENE	2023-04-04	409566	84.91 \$
HYDRAULIQUE CHAUVEAU INC.	2023-04-04	409567	11.28 \$
IMPRESSION COULEUR	2023-04-04	409568	35.27 \$
JARDIN DES VIE-LA-JOIE (LE)	2023-04-04	409570	120.07 \$
LABORATOIRE HYGIENEX INC.	2023-04-04	409571	229.88 \$
LAMONTAGNE BARBARA	2023-04-04	409572	21.84 \$
LARIVIÈRE YAN,STRATEGIE CRÉATION DESIGN	2023-04-04	409573	229.95 \$
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	2023-04-04	409574	417.90 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	2023-04-04	409575	1 209.66 \$
LIBRAIRIE MORENCY	2023-04-04	409576	341.23 \$
LIBRAIRIE LA LIBERTÉ	2023-04-04	409577	418.27 \$
MAILLOUX CLAUDIE N.	2023-04-04	409578	171.47 \$
MCJ CONSEIL/9149-6695 QUEBEC INC.	2023-04-04	409579	13 953.94 \$
MESSER CANADA INC.	2023-04-04	409580	176.21 \$
METAUX PRESSES QC INC. (LES)	2023-04-04	409581	289.74 \$
NEGOTEL	2023-04-04	409582	1 552.16 \$
PARE OUELLET BIGAQUETTE & ASS.	2023-04-04	409583	42.17 \$
P.E. PAGEAU INC.	2023-04-04	409584	33 568.92 \$
PICARD POITRAS GERVAIS, AVCTS SENC	2023-04-04	409585	3 031.89 \$
PLOMBERIE ROBERT FORTIN INC.	2023-04-04	409586	169.59 \$
PREMIER TECH AQUA	2023-04-04	409587	822.07 \$
PRODUITS CAPITAL INC.	2023-04-04	409588	718.13 \$
PRODUCTIONS CAROLINE	2023-04-04	409589	574.88 \$
PROMETHE SOLUTIONS	2023-04-04	409590	212.70 \$

Initiales du maire

6440

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMÉRO	MONTANT
RABAIS CAMPUS	2023-04-04	409591	96.52 \$
REAL HUOT INC.	2023-04-04	409592	554.99 \$
REGIE REG. GEST.MAT.RES. DE PORTNEUF	2023-04-04	409593	50.00 \$
RICHARD ÉRIC	2023-04-04	409594	149.46 \$
SANI CHARLEVOIX INC.	2023-04-04	409595	4 322.74 \$
SDD SERVICE DANNY DUBÉ INC.	2023-04-04	409596	296.64 \$
SEAO-MEDIAS TRANSC. S.E.N.C.	2023-04-04	409597	35.94 \$
SEBASTIEN ROY ELECTRICIEN	2023-04-04	409598	159.83 \$
SOLOTECH INC.	2023-04-04	409599	274.79 \$
SOLUTION TIM	2023-04-04	409600	331.80 \$
SPECIALISTE STYLO-PAPETERIE INC.	2023-04-04	409601	201.17 \$
SP MEDICAL	2023-04-04	409602	265.79 \$
STEMEM	2023-04-04	409603	14 481.10 \$
STUDIO CRÉATIF (VALÉRIE GARON)	2023-04-04	409604	804.83 \$
TBL TELECOM INC.	2023-04-04	409605	137.97 \$
THOMASSIN JOHAN	2023-04-04	409606	28.40 \$
TOROMONT INDUSTRIES LTÉE	2023-04-04	409607	191.63 \$
UAP INC. (NAPA)	2023-04-04	409608	72.42 \$
VOLTEC	2023-04-04	409609	2 727.44 \$
CANAC-MARQUIS GRENIER(ID:1895069)	2023-04-04	409610	641.90 \$
CARRIERES QUEBEC INC.	2023-04-04	409611	15 046.39 \$
INCUBATEUR DE MUSIQUE FRANCOPHONE	2023-04-04	409612	2 311.00 \$
BENEVA (ASS.COLL)	2023-03-02	5912	15 503.80 \$
C.N.E.S.S.T.	2023-03-02	5913	264.45 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-03-02	5914	14.72 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-03-02	5915	8 698.91 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-03-02	5916	60 381.28 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2023-03-02	5917	24 786.84 \$
PETROLES IRVING MARKETING S.E.N.C.	2023-03-03	5918	5 007.59 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5919	366.85 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5920	124.23 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5921	101.85 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5922	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5923	87.52 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5924	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5925	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5926	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5927	4 894.73 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5928	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5929	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5930	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5931	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5932	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5933	21.05 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5934	625.30 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5935	1 286.29 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5936	1 107.55 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5937	30.15 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5938	2 909.81 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5939	837.98 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5940	548.83 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5941	1 162.31 \$

Initiales du maire

6441

Initiales du
secrétaire-trésorier

NOM	DATE PAIEMENT	NUMÉRO	MONTANT
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5942	39.74 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5943	817.08 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5944	4 177.60 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5945	2 952.43 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5946	754.76 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5947	726.80 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5948	1 320.01 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5949	1 922.33 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5950	1 100.66 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5951	2 378.95 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-07	5952	943.13 \$
BELL CANADA	2023-03-07	5953	496.19 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5954	158.67 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5955	282.84 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5956	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5957	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5958	147.06 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5959	124.17 \$
C.C.A.P.	2023-03-07	5960	213.85 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2023-03-08	5961	14.01 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2023-03-08	5962	121.78 \$
VISA-DOMINIC HAMEL	2023-03-08	5963	917.54 \$
VISA-GUSTAVO CARRENO	2023-03-08	5964	270.19 \$
VISA-MAXIM BAILLARGEON	2023-03-08	5965	589.09 \$
VISA PATRICK TURMEL	2023-03-08	5966	4 058.78 \$
BELL MOBILITE CELLULAIRE	2023-03-09	5967	2 451.45 \$
CLUB SOCIAL POMPIERS	2023-03-09	5968	1 260.00 \$
SYNDICAT POMPIER LAC-BEAUPORT	2023-03-09	5969	3 000.00 \$
SYNDICAT POMPIER LAC-BEAUPORT	2023-03-10	5970	2 451.52 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-03-15	5971	51 307.97 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2023-03-15	5972	20 544.99 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-16	5973	1 142.42 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-16	5974	4 084.38 \$
HYDRO-QUEBEC	2023-03-16	5975	438.42 \$
SOCIETE ASS. AUTOMOBILE QC	2023-03-16	5976	15 120.52 \$
VILLE DE QUEBEC	2023-03-20	5977	6 604.68 \$
REVENU QUÉBEC-REMISES PROVINCIAL	2023-03-23	5978	53 824.00 \$
REVENU CANADA-REMISES FÉDÉRAL	2023-03-23	5979	21 808.61 \$
COM. ADM. REG. RETRAITE & D'ASS.	2023-03-23	5980	3 065.88 \$
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE	2023-03-23	5981	50 861.07 \$
	GRAND TOTAL		790 047.06 \$

ANNEXE 2
Liste des engagements budgétaires – Mars 2023

LISTE DES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES MARS 2023 MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT							
No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
ADM-106019	2023-03-01	SOLU20	114.98	Labrecque Richard		Remise en fonction téléphone élu District 2	02 19300 331
ADM-106020	2023-02-01	PETRO10	5007.59	Turmel Patrick		ESSENCE PERIODE 1ER AU 28 FÉVRIER 2023	02 32300 631
ADM-106021	2023-03-06	NEGO50	344.93	Labrecque Richard		Vérification et localisation des lignes téléphonique - Mesures d'urgence	02 23000 640
ADM-106022	2023-02-15	HYDR10	4311.56	Labrecque Richard	712-6	ELECTRICITE CHAPELLE 2023	02 70210 681
ADM-106023	2023-02-15	HYDR10	1293.47	Labrecque Richard	712-6	ELECTRICITE TENNIS 2023	02 70153 681
ADM-106024	2023-02-15	HYDR10	24087.26	Labrecque Richard	712-6	ELECTRICITE SDM 2023	02 70160 681
ADM-106025	2023-02-15	HYDR10	201.21	Labrecque Richard	712-6	ELECTRICITE TERRAIN BALLE PATIN 2023	02 70130 681
ADM-106026	2023-02-15	HYDR10	3104.33	Labrecque Richard	712-6	ELECTRICITE CAMERA 2023	02 23000 339
ADM-106027	2023-03-08	HOUS80	143.72	House Hélène		Assermentation Guy Gilbert - Vin et fournitures	02 11000 610
ADM-106028	2023-03-08	BCF50	459.90	Labrecque Richard	087-2023	Contestation évaluation 149 ch Mélèzes SAI-Q-265083-2210	02 15002 417
ADM-106029	2023-03-01	BELL20	2451.45	Turmel Patrick	712-6	LOCATION CELLULAIRE MARS 2023 + REMPLACEMENT APPAREIL M.BAILLARGEON	02 19300 339
ADM-106030	2023-03-08	STAP25	698.61	Labrecque Richard	011-2023	POLYCOM ANALOGIQUE - SALLE DES COMITÉS	23 02025 726
ADM-106031	2023-03-14	FEDQ05	379.42	Labrecque Richard		Formation Éthique élu - Guy Gilbert - 29 avril 2023	02 11000 454
ADM-106032	2023-03-15	VISAPT	137.97	Labrecque Richard		Validation permis conduire 2023	02 16000 414
ADM-106033	2023-03-15	TBLT05	137.97	Labrecque Richard	011-2023	SUPPORT TECH POUR LOGICIEL PANASONIC	23 02025 726
ADM-106034	2023-03-15	SPEC05	92.42	Labrecque Richard		CLAVIER LOGITECH K360	02 19000 670
ADM-106035	2023-03-15	STAP25	715.68	Labrecque Richard	011-2023	PAPETERIE ET TÉLÉPHONES ANALOGIQUES	23 02025 726
ADM-106036	2023-03-20	PGGO05	436.91	Labrecque Richard		Mise à jour carte	02 19300 335
ADM-106037	2023-03-20	ITCL70	56.86	Labrecque Richard		EXCHANGE ONLINE SDM-AJOUT UTILISATEUR	02 70160 335
ADM-106038	2023-03-21	STAP25	178.00	Labrecque Richard		FOURNITURES DE BUREAU ET MATÉRIEL ERGONOMIQUE	02 19000 670
ADM-106039	2023-03-21	SPEC05	85.76	Labrecque Richard		ARTICLES DE BUREAU	02 19000 670
ADM-106040	2023-03-21	SPEC05	854.26	Labrecque Richard		FAUTEUIL ECHO G5 MD CARBON	02 19000 670
ADM-106041	2023-03-22	NEGO50	4039.17	Labrecque Richard		lignes téléphones & PRI fév-mars avril 23	02 19300 331
ADM-106042	2023-03-15	COMM04	66482.00	Labrecque Richard	712-6	QUOTE PART ANNÉE 2023	02 62100 951
ADM-106043	2023-03-23	ALIM05	114.98	Labrecque Richard		Alimentation conseil - Comité plénier adm 27 mars 2023	02 11000 610
ADM-106044	2023-03-23	ASSO15	350.67	Lamontagne, Barbara		Congrès virtuel des Archivistes 17 au 19 mai 2023 B. Lamontagne	02 14000 454
ADM-106045	2023-03-23	SOLU20	157.99	Labrecque Richard		Casque d'écoute pour cellulaire Stéphane Sauvageau	02 19300 339
ADM-106046	2023-03-27	DECA05	287.44	Turmel Patrick		Caméra Logitech C922x	02 19000 670
REC-708486	2023-02-28	PROD74	574.88	Provencher Isabelle		Dépôt pour Max Tremblay Country Band - Fête western (19 août 2023)	02 70205 419
REC-708487	2023-02-28	INCU70	3909.15	Provencher Isabelle		Scène mobile Musique Troc-Fête nationale (23 juin 2023)	02 70207 447
REC-708488	2023-02-28	INCU70	3794.18	Provencher Isabelle		Scène mobile Musique Troc et date de report-Fête country (19 août 2023)	02 70205 419
REC-708489	2023-02-28	PROLO5	2299.50	Provencher Isabelle		Taureau mécanique et jeu Face à Face - Fête country (19 août 2023)	02 70205 419

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
REC-708490	2023-02-28	SOLO50	114.98	Hamel, Dominic		Fil HDMI (x2) et ruban pour fil micro-Salle conseil	02 70122 640
REC-708491	2023-02-28	DIST10	80.48	Hamel, Dominic		Quincaillerie modifications salle du conseil	02 70122 640
REC-708492	2023-02-28	PYRO70	2299.50	Provencher Isabelle		Feu d'artifice-23 juin 2023	02 70207 447
REC-708493	2023-02-28	PROD76	2874.38	Provencher Isabelle		Balance Max Tremblay Country Band - Fête western (19 août 2023)	02 70205 419
REC-708494	2023-02-28	TREM79	2400.00	Provencher Isabelle		Groupe de musique Juste une p'tite nuit - Fête nationale (23 juin 2023)	02 70207 447
REC-708495	2023-02-28	VISADH	60.01	Gauthier Karine		Permis d'alcool - Soirée dégustation de vin (22 mars 2023)	02 70200 640
REC-708496	2023-03-01	FERM70	1724.63	Provencher Isabelle		Fermette - Fête country (19 août 2023)	02 70205 419
REC-708497	2023-03-01	CANA05	34.49	Hamel, Dominic		Tuyau laveuse - Caserne	02 22000 640
REC-708498	2023-03-07	CANA05	45.99	Hamel, Dominic		Support pour tube fluorescent - Salle Philippe-Laroche	02 70122 640
REC-708499	2023-03-08	CANA05	160.97	Hamel, Dominic		Contre-plaqué panneau indice de feu (x2)	02 22000 640
REC-708500	2023-03-09	LATU10	2299.50	Tremblay MariePierre	047-2023	Achat de 2 kayaks simples et 1 kayak double	23 08530 725
REC-708501	2023-03-09	VISADH	1149.75	Tremblay MariePierre	047-2023	Achat d'un kayak double	23 08530 725
REC-708502	2023-03-13	BONA05	689.85	Hamel, Dominic		Remplacement roulement à bille moteurs de ventilation (X4) - Caserne	02 22000 640
REC-708503	2023-03-13	BONA05	201.21	Hamel, Dominic		Thermostat et sonde de chaleur bureau directrice loisirs	02 70122 522
REC-708504	2023-03-13	BONA05	689.85	Hamel, Dominic		Changement carte électronique condenseur - Mairie	02 13000 522
REC-708505	2023-03-13	EQUI40	16286.21	Hamel, Dominic	079-2023	Table à pique-nique (X8), encrage permanent et livraison	02 70150 522
REC-708506	2023-03-13	CANA05	160.97	Hamel, Dominic		Contre-plaqué panneau indice de feu (X2)	02 22000 640
REC-708507	2023-03-13	GAUT70	103.48	Gauthier Karine		Achat nappes et accessoires - Atelier session hiver 2023	02 70205 447
REC-708508	2023-03-13	ALIM05	23.00	Gauthier Karine		Achat breuvages - Atelier session hiver 2023	02 70105 447
REC-708509	2023-03-14	CANA05	275.94	Hamel, Dominic		Bois, gypse, quincaillerie - Salle des comités	02 70122 640
REC-708510	2023-03-14	CLOT05	7243.43	Hamel, Dominic	077-2023	Réparation clôture et pose poteau pour filet - Terrain tennis	23 08531 725
REC-708511	2023-03-14	SERR35	7473.38	Hamel, Dominic	077-2023	Système de puces et 200 cartes à puce - Tennis	23 08531 725
REC-708512	2023-03-14	SERR35	1839.60	Hamel, Dominic	077-2023	Caméra de surveillance - Tennis	23 08531 725
REC-708513	2023-03-14	POME70	13222.13	Tremblay MariePierre	047-2023	Achat chaloupe, moteur électrique et batterie supplémentaire	23 08530 725
REC-708514	2023-03-15	VISADH	316.18	Hamel, Dominic		Peinture, truelle (X2) et scie gypse - Salle des comités	02 70122 640
REC-708515	2023-03-15	DIST35	3564.23	Tremblay MariePierre	077-2023	Achat filet séparateur - Tennis et pickleball	23 08531 725
REC-708516	2023-03-15	DIST35	356.42	Gauthier Karine		Achat 1 caisse de volants de badminton et 1 pompe à air électrique	02 70100 640
REC-708517	2023-03-15	QCSK50	1149.75	Provencher Isabelle		Compétition au skate parc (15 juin 2023)	02 70150 419
REC-708518	2023-03-15	PLOM72	1724.63	Hamel, Dominic		Appel de service eau chaude - SDM	02 70160 522
REC-708519	2023-03-22	GOLE70	500.00	Provencher Isabelle	045-2023	Plan visibilité événement Grand défi Pierre Lavoie (8-9 juin 2023)	02 70200 340
REC-708520	2023-03-22	PROD40	172.46	Hamel, Dominic		Sacs à excréments de chiens pour les parcs	02 70150 522
REC-708521	2023-03-22	SERR35	1379.70	Hamel, Dominic		Lecteurs de clavier système d'alarme - Mairie et Salle Philippe-Laroche	02 13000 522
REC-708522	2023-03-22	BCF50	5335.99	Côté Isabelle	043-2023	Suivi dossier expropriation Daniel Parent	02 70160 419
REC-708523	2023-03-23	PROD40	574.88	Hamel, Dominic		Produits ménagers	02 70123 635
REC-708524	2023-03-23	CANA05	201.21	Hamel, Dominic		Cache-fil, ballast, mèche métal, linge à vaisselle	02 70144 640
REC-708525	2023-03-23	VISADH	68.99	Hamel, Dominic		Mouluire coupe-froid - Caserne	02 22000 640
REC-	2023-03-23	VISADH	34.49	Hamel,		Boulon (x5) et mèche métal -	02 22000 640

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
708526				Dominic		pancarte indice de feu	
REC-708527	2023-03-27	CANA05	57.49	Hamel, Dominic		Peinture plafond - SDM	02 70160 640
SEC-203155	2023-02-28	CSEI60	275.94	Richard Éric		4 rames pour le Fortuna 4*60\$	02 22000 640
SEC-203211	2023-03-27	LABO80	229.88	Richard Éric		Savon véhicule 2X20 litres	02 22000 640
SEC-203212	2023-03-27	RICH91	149.46	Richard Éric		Soulier travail 10.5	02 22000 650
SEC-203213	2023-03-14	ISOT65	574.88	Richard Éric		2 boîtes de Bunker(8) décontamination et inspection	02 22400 650
SEC-203214	2023-03-16	CANA05	18.06	Richard Éric		Colle epoxy claire (2)	02 22000 640
SEC-203215	2023-03-17	CANA05	23.66	Richard Éric		Crochets utilitaires moyen 6x2	02 22000 640
SEC-203216	2023-03-20	ARBU20	67.47	Richard Éric		Achat de 3 sacs de café pour caserne (chez Costco)	02 11000 610
SEC-203217	2023-03-22	CONF20	862.31	Richard Éric		Confection d'une tunique et d'un pantalon pour Samuel Vallée	02 22000 650
SEC-203218	2023-03-22	RICH91	90.25	Richard Éric		Essence et repas rencontre fournisseur	02 22200 631
SEC-203219	2023-03-23	DIST22	747.34	Richard Éric		Requalification inspection visuelle PSI David Bélanger et Stéphane Lacroix	02 22000 454
URB-600538	2023-03-06	GROU02	873.81	Gendron Yves		Soutien technique (analyse de permis)	02 61000 419
URB-600539	2023-03-07	GROU02	344.93	Gendron Yves		Étude prescription sylvicole lots 6 494 614 et 1 497 922 (Malcom Tremblay)	02 61000 419
URB-600540	2023-03-07	JOUR70	804.83	Gendron Yves		Avis public, modif. F-404.3 (chalets locatifs)	02 61000 340
URB-600541	2023-03-15	ORDR20	745.34	Gendron Yves		Cotisation annuelle OUQ 2023-2024	02 61000 494
URB-600542	2023-03-15	PARE80	143.72	Gendron Yves		Constats d'infraction par huissier - Malcom Tremblay	02 61000 419
VOI-318261	2023-02-27	REAL05	574.88	Bergeron Charles		2 VALVES À BILLES, 2 UNIONS 1, 2 GOUPILLES SUR TIGE/BRIS AQUEDUC-CH. PROMENADE	02 41300 521
VOI-318262	2023-02-27	CONS40	574.88	Baillargeon Maxim		LOCATION LOADER / SORTIR NEIGE	02 33000 516
VOI-318263	2023-02-28	STEL50	14481.10	Baillargeon Maxim	041-2023	CAMERA D'INSPECTION / RENOUELEMENT OUTIL	23 04975 725
VOI-318264	2023-03-01	BELL05	1724.63	Beaulieu François-O.	154-2020	FRAIS D'ANALYSE DEPLACEMENT POTEAU CH L'ECOLE / REMPLACE VOI-316639	23 04938 721
VOI-318265	2023-03-02	LUMC05	574.88	Papadeas Dimitri		BASE DE REMPLACEMENT LUMINAIRE TERRAIN SOCCER / BRIS JS LAUZON (FACTURER)	02 33200 521
VOI-318266	2023-03-06	REGI20	172.46	Bergeron Charles		DISPOSITION CHEVREUIL MORT	02 32401 521
VOI-318267	2023-03-06	ARBO25	3449.25	Baillargeon Maxim	088-2022	ABATTAGE D'ARBRES ZONE INTERIEUR ZONE RUBANÉ - RV CH DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318268	2023-03-06	CONS40	574.88	Baillargeon Maxim		LOCATION CAMION 3H / SORTI DE NEIGE	02 33000 516
VOI-318269	2023-03-06	SHER20	2299.50	Bergeron Charles		PEINTURE LIGNAGE DE CHEMIN	02 35500 635
VOI-318270	2023-03-07	META50	287.44	Baillargeon Maxim		SOUDEUR PANNEAU ARRIÈRE / CAMION 6 ROUES	02 32325 525
VOI-318271	2023-03-08	SPAC05	114.98	Beaulieu François-O.		LETTREGE (MTEE BF, MONTAGNARD, PIONNIERS)	02 35501 649
VOI-318272	2023-03-08	DROL33	1724.63	Baillargeon Maxim		REPARATION 10 ROUES / SUITE INSPECTION	02 32304 525
VOI-318273	2023-03-08	DESJ05	117.27	Boivin Patrick		PIECE POUR LA SABLEUSE #3	02 32316 525
VOI-318274	2023-03-08	CONS40	2299.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION D'UNE PELLE / RV CH EPERON	23 04964 721
VOI-318275	2023-03-08	PURI50	482.90	Sellenet Vincent		DPD LIBRE & TOTAL (4 DE CH)	02 41300 521
VOI-318276	2023-03-09	CONS35	443940.18	Carréno Gustavo	069-2023	CONTRAT DRAINAGE ET REFECTION DU CH DES LACS	23 04966 721
VOI-318277	2023-03-09	GROU96	4599.00	Carréno Gustavo	070-2023	HONORAIRES PROF. - PROLONGEMENT DES RÉSEAUX SUR DIFFÉRENTS CHEMINS	02 32000 419
VOI-318278	2023-03-09	CANE05	10623.69	Carréno Gustavo	071-2023	NETTOYAGE DU RESERVOIR D'EAU	02 41200 522

No de bon	Date comm.	Fournisseur	Total engagé	Demandé par	Résolution	Description	No GL
						POTABLE	
VOI-318279	2023-03-09	CONS40	1724.63	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE CAMION CHEMIN DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318280	2023-03-09	ENTR23	20695.50	Baillargeon Maxim	088-2022	DISPOSITION DE SOUCHES ET ACHAT D'AGRÉGAT	23 04964 721
VOI-318281	2023-03-13	CONS40	9198.00	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE PELLE MÉCANIQUE CHEMIN DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318282	2023-03-13	CONS40	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION CHEMIN DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318283	2023-03-13	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE CAMION CHEMIN DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318284	2023-03-13	CENT08	1724.63	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE COMPACTEUR	23 04964 721
VOI-318285	2023-03-15	CANA05	34.49	Baillargeon Maxim		REMPLISSAGE PROPANE	02 32001 526
VOI-318286	2023-03-15	SERV30	1264.73	Baillargeon Maxim		DISPOSITION DE BRANCHES	02 32401 521
VOI-318287	2023-03-15	CANA05	57.49	Baillargeon Maxim		ACHAT TUYAU DE SECHEUSE ET TOURNEVIS	02 45350 522
VOI-318288	2023-03-15	SPAC05	61.94	Beaulieu François-O.		ALUMINIUM 300 X 450 X 3.2MM. LETTRAGE, AJOUT LAMINAGE & ACC. POUR PANNEAUX	02 35501 649
VOI-318289	2023-03-16	ENTR35	1149.75	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION DE NIVELEUSE ROND DE VIRÉE CH. DE L'ÉPERON	23 04964 721
VOI-318290	2023-03-16	ENTR23	22995.00	Baillargeon Maxim	088-2022	ACHAT ET DISPOSITION D'AGRÉGATS CH. DU PLATEAU	23 04964 721
VOI-318291	2023-03-20	ARBO25	3449.25	Baillargeon Maxim	088-2022	COUPE D'ARBRES CH PLATEAU (RV)	23 04964 721
VOI-318292	2023-03-21	CONS40	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION PELLE MECANIQUE / RV CH PLATEAU	23 04964 721
VOI-318293	2023-03-21	CONS40	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION / RV CH PLATEAU	23 04964 721
VOI-318294	2023-03-21	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION / RV CH PLATEAU	23 04964 721
VOI-318295	2023-03-21	CARB50	91.98	Bergeron Charles		AIGUISER DE LA LAME ZAMBONIE	02 70130 526
VOI-318296	2023-03-21	TURC05	25581.94	Baillargeon Maxim	040-2023	DEBIMETRE POUR RESERVOIR MUNICIPAL	23 05620 725
VOI-318297	2023-03-21	AKIF05	24719.63	Gagné François	068-2023	PLAN DE PROTECTION DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (PPS)	02 41200 411
VOI-318298	2023-03-21	CENT08	172.46	Baillargeon Maxim		LAME DE SCIE MECH ET CHAINE, PETITS TEFLON	02 32001 526
VOI-318299	2023-03-22	ORTE05	15106.18	Gagné François	071-2023	VIDANGE DES BOUES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES BRUMES / SOUMISSION COURRIEL 24 FEV 2023	02 41410 522
VOI-318300	2023-03-21	VISAMAX	172.46	Bergeron Charles		HOME DEPOT / PINCES POUR RAMASSER DES DÉCHETS	02 45350 526
VOI-318301	2023-03-21	LAJO10	402.41	Bergeron Charles		TUYAU DE FER / ENTRÉE DE SERVICES	02 41300 521
VOI-318302	2023-03-22	JAVE10	1034.78	Sellenet Vincent		CHLORE 900LITRES REPARTIES PUIITS & PDR	02 41200 635
VOI-318303	2023-03-22	MACP05	344.93	Bergeron Charles		BAVETTES DE ROUES / CAMION 10 ROUES	02 32304 525
VOI-318304	2023-03-23	VISAMAX	229.95	Bergeron Charles		EXTENSION EN BOIS POUR LA BOITE DU 10 ROUES / MATERIEL TOLE OUELLET	02 32304 525
VOI-318305	2023-03-27	CONS40	8048.25	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION / RV CH DU PLATEAU	23 04964 721
VOI-318306	2023-03-27	CONS40	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION PELLE MECANIQUE / RV CH CH PLATEAU	23 04964 721
VOI-318307	2023-03-27	ENTR35	11497.50	Baillargeon Maxim	088-2022	LOCATION CAMION / RV CH CH PLATEAU	23 04964 721
VOI-318309	2023-03-27	ENTR45	4725.47	Carréno Gustavo		SOUFFLAGE ET TRANSPORT PARTIEL DE LA NEIGE / PISTE CYCLABLE	02 33000 516
VOI-318310	2023-03-27	HYDR10	442.65	Baillargeon Maxim	107-2021	RACCORDEMENT GENERATRICE STATION #1 / 109 TDL	23 05619 721